

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 26 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.  
M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, Mme PERES, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM.COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. AMIDEI
M. BASTELICA	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. BARTOLI	à	M. DIGIACOMI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme POLI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 32  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 26 Juillet 2012

Délibération N°2012 / 191

**Exposition temporaire « Passions » présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts  
durant la période hivernale 2012-2013.**

## **M. Le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre des actions prévues et inscrites dans la convention culture avec la Collectivité Territoriale de Corse, le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts souhaite proposer pour la période hivernale, une exposition dossier en partenariat avec le FRAC de Corse.  
Cette exposition, à but éducatif, s'adresse particulièrement au public adolescent.

La mise en relation des tableaux de la collection Fesch avec les œuvres d'art contemporain issues du FRAC, mais aussi de musées de Corse et du Continent, permettra d'aborder les *Passions* dans la diversité de leurs fondements et de leurs expressions par des sentiments, des attitudes ou des faits d'une force extrême. Mélancolie, violence, engagements, douleur et bonheur, sont quelques-uns des aspects que les passions engendrent, que cette exposition propose de balayer en associant ou en confrontant des œuvres anciennes et contemporaines.

Pour ce faire, le palais Fesch mettra en lumière une sélection de ses œuvres afin de créer une passerelle avec des œuvres contemporaines (vidéos, photos, installations), des tableaux académiques symbolistes, de la musique et des sculptures.

Une salle pourra être consacrée à des jeux de miroirs et d'œuvres qui rendront le visiteur spectateur et acteur de ses propres émotions.

Cette exposition-dossier sera l'occasion de mettre en valeur une partie de la collection Fesch, de faire connaître certains artistes contemporains, d'autres facettes des mouvements de l'histoire de l'art, de faire comprendre que les préoccupations et les interrogations sont intrinsèques à l'homme mais qu'elles s'expriment par des moyens différents.

Tant le public jeune, qui lui-même est en pleine recherche de réponses, que les moins jeunes, y trouveront probablement des correspondances avec leurs quêtes personnelles.

Afin d'accompagner au mieux cette exposition, un catalogue et un dépliant pour diriger le visiteur dans son parcours seraient édités, ainsi que des visites commentées y seront consacrées chaque jour de la semaine.

Une communication sera prévue envers les collèges, les lycées et l'université, ainsi qu'une campagne au sens plus large pour informer la population de cet événement.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**d'approuver** l'exposition temporaire intitulée *Passions* qui se déroulera durant la période hivernale 2012-2013

**d'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**d'autoriser Monsieur Le Maire** à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

**de dire** que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011, article 6233, et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXPOSITION PASSIONS

Budget de la manifestation

DEPENSES		FINANCEMENTS	
	HT		
Edition-support médiation	35 000,00 €		
Scénographie (montage œuvres/transport/assurance)	60 000,00 €	Ville d'Ajaccio	48 000,00 €
Conventions artistes	10 000,00 €	Collectivité Territoriale de Corse	112 000,00 €
Affichage-presse	25 000,00 €		
Médiation culturelle (adulte-jeune public)	30 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 000,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 Juillet 2012,

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

L'exposition temporaire *Passions* au Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, telle qu'exposée ci-dessus.

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.  
à solliciter des subventions auprès de la collectivité Territoriale de Corse.

**DIT**

que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrit du BP 2012 en fonctionnement, fonction 322 en dépense chapitre 011, ligne 6233 et en recettes au chapitre 74 article 74.12.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120726-2012\_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2012